RAPPORT ANNUEL 2020

A.S.A.

Afrique Secours et Assistance

TABLE DES MATIERES

- Acronymes 2
- A propos de ASA 3
- Editorial - Covid 19 et travail des enfants dans le secteur informel d'Abidjan 4
- La crise sanitaire COVID-19, impact sur les couches de populations vulnérables en RCA7
- 2020, Année de bilan de notre contribution au Rétablissement des moyens de subsistance des ménages vulnérables du fait de la crise en RCA 11
- Le travail des enfants dans la cacao-culture 20
- La strategie de plaidoyer pour lutter contre le travail des enfants dans la cacao-culture en cote d'ivoire 23
- La Protection des droits de l'homme 25
- Les violences basées sur le genre 28
- La santé réproductive 31
- La réintégration communautaire des retournés et rapatriés 33
- Notre intervention en matière de Camp Coordination and Camp Management (CCCM) 35
- FINANCES 37

ACRONYMES

- FOSA (Formation Sanitaire) Editorial
-
- SR (Santé Reproductive)
- VBG (Violence Basée sur le Genre)
- NFI (Non Food Items)
- PDI (Population Déplacée Interne)
- DH (Droits de l'Homme)
- UNHCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés)
- UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la Population)
- CCCM (Camp Coordination and Camp Management)
- CMP (Conseil de Mouvement de Population)
- SSRTE (Système de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants)

A PROPOS DE ASA

La mise sur pied d'une structure pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie et d'existence des populations vulnérables, a été impulsée par des personnes ayant eu une expérience dans l'humanitaire. L'idée était donc de mettre sur pied une organisation dont les activités mettraient l'accent sur la protection de l'enfant en tant que volet important de la protection des personnes vulnérables.

Ainsi, après de nombreuses réflexions et rencontres d'échanges, une Assemblée Générale constitutive, un Conseil d'Administration composé de personnes pluridisciplinaires ont décidé de la création d'une organisation apolitique, à but non lucratif pour adresser la question de la protection des personnes vulnérables. Ensuite, les documents administratifs de reconnaissance de la structure ont consacré l'existence officielle de cette Organisation Non Gouvernementale dénommée « Afrique Secours et Assistance » en abrégé ASA, le 23 décembre 1998 à Abidjan en Côte d'Ivoire.

La présence de nombreux réfugiés sur le territoire ivoirien a été l'occasion pour ASA de mettre l'accent sur la problématique liée à la protection des enfants et de se spécialiser dans ce domaine dès le début de l'année 1999.

ASA a ensuite exécuté plusieurs projets relatifs aussi bien à la protection qu'à la cohésion sociale, aux solutions durables, à la gestion des sites, au VIH Sida, à la traite des enfants, au travail des enfants …. Avec des anciens et nouveaux partenaires, ASA continue de faire du chemin.

EDITORIAL - COVID 19 ET TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE SECTEUR INFORMEL D'ABIDJAN

Abidjan, le 27 juin 2020 –

A L'instar de tous les pays du monde, la Côte d'ivoire est touchée par la maladie à Coronavirus dit COVID-19. Pendant que tous les états et les gouvernements recommandent le confinement et les restrictions de sortir, le respect de la distanciation sociale et le strict respect des mesures barrières, une catégorie de commerçants sans scrupule, voit en cette maladie, une opportunité de profit avec des enfants comme acteurs.

En effet, depuis l'apparition du premier cas confirmé de la COVID 19 en Côte d'ivoire le 11 mars 2020, l'état ivoirien a pris des mesures pour contrer la propagation de cette maladie. Ainsi, le gouvernement a annoncé la suspension des cours dans les établissements préscolaires, primaires, secondaires, universitaires et techniques sur l'ensemble du territoire ivoirien. Puis la fermeture des bars, maquis et restaurants. Ces mesures ont entrainé la fermeture de certaines activités non essentielles, l'instauration du télétravail dans plusieurs services et entreprises, une réduction des déplacements et une baisse de la fréquentation des certaines grandes surfaces. Les cérémonies religieuses dans les églises, les mosquées sont limitées à 50 personnes. C'est aussi le cas pour les manifestations publiques. Toutes ces mesures ont eu pour conséquence logique la baisse de la fréquentation de nombreux lieux et surtout la baisse des chiffres d'affaires dans plusieurs secteurs d'activité dont celui de la restauration et de la couture …..

Les acteurs de ce secteur de la couture, voyant leurs activités au ralenti ont trouvé l'idée géniale de se convertir en producteurs de masque appelé « cache-nez ». Ainsi, dès l'apparition des premiers masques chirurgicaux accessibles au grand public, certains couturiers se sont empressés d'en copier le modèle et de produire des masques adaptés en tissu de qualité diverse, vendus à des prix relativement abordables, comparés à celui des masques chirurgicaux, importés qui n'étaient accessibles qu'en pharmacie. Sans compter que dès la première semaine de l'apparition de la maladie dans le pays, les masques vendus en pharmacie ont subi une augmentation en termes de coût.

Aujourd'hui, ces masques sont **vendus malheureusement par des enfants et dans les rues. La majorité de ces enfants sont de jeunes filles entre 9 et 17 ans qui se faufilent entre les voitures au risque de leur vie. Ils sont exposés au vent, au soleil, à la pluie et plus grave au COVID-19.** Ils vendent à longueur de journée et se frottent à des centaines de personnes, tendant la main pour proposer ces masques à quiconque passe, prennent de l'argent de leurs mains, font la monnaie, sans aucune précaution ; brisant ainsi la mesure restrictive conseillée du respect de la distanciation sociale d'un mètre minimum entre les individus. Ces enfants vendent des cache-nez sans pour autant en porter dans la plupart des cas. Ceux qui en portent, l'on plutôt sur leurs mentons au lieu de le porter pour se protéger la bouche et le nez. Ces enfants-là, sans se laver les mains après plusieurs contacts, mangent, boivent, se frottent le nez, les yeux, s'essuient le visage de leur sueur sous l'effet du soleil.

Comment les protéger. Sont-ils sensibilisés ? Sont –ils conscients du danger qu'ils courent ?

Du 11 mars 2020 au 27 juin 2020, nous sommes passés de 1 cas identifié à 8739 cas. Il n'y a donc aucune raison valable d'exposer des enfants, avenir de la nation, à cette maladie, en les laissant vendre dans les rues sans protection et sans aucune précaution particulière. En situation de crise sanitaire grave comme celle de la pandémie de la COVID-19, l'on ne peut que qualifier cette forme de travail de « Pire forme de travail des enfants », qui est à éliminer.

En attendant de résorber le travail des enfants en général et dans les rues des grandes agglomérations ivoiriennes en particulier, quelles actions pourrait-on mener pour éviter à ces enfants la vague de contamination par le coronavirus ?

ASA lance un appel au gouvernement de Cote d'Ivoire afin de prendre des décisions énergiques sur de réduire les impacts de la Covid 19 sur les enfants.

L'appel est lancé à l'endroit des ONG d'aide à l'enfance et des bailleurs pour mener et financer des actions de sensibilisation et de protection à l'endroit de cette catégorie d'enfants à préserver du COVID-19 dans le cadre de la Marche Mondiale contre le travail des Enfants.

- L'identification des lieux de vente ou des endroits de prédilection et de regroupement des enfants vendeurs à la sauvette

- La détermination du matériel Covid 19
- La sensibilisation des enfants par groupes de 10 et par sexe sur les symptômes du virus en respectant les mesures barrières port du cache-nez individuel, distanciation d'au moins 1 m, lavage de mains, utilisation de gel hydro alcoolique…)
- Sensibiliser les enfants à la fréquentation d'un centre de sante le plus proche en cas de présentation des symptômes du covid
- La sensibilisation des enfants par groupe de 10 et par sexe sur le respect des mesures barrière (port du cache-nez individuel, distanciation d'au moins 1 m, lavage de mains, utilisation de gel hydro-alcoolique…)
- Formation des points focaux pour le suivi de l'application des mesures barrières par les enfants en activités
- Appui des enfants en cache-nez et gel hydro-alcoolique à utiliser pour se protéger du covid
- Mettre le dispositif de lavage de main dans les endroits de regroupement des enfants
- Identifier des points focaux pour la gestion du matériel covid dans des endroits de regroupement des enfants.

Alice KOIHO

Coordinateur Général ASA

LA CRISE SANITAIRE COVID-19, IMPACT SUR LES COUCHES DE POPULATIONS VULNERABLES EN RCA

Bangui, le 26 mai 2020 –

La RCA à l'instar du monde entier est touchée par la pandémie du COVID-19. À la date du 22 mars 2021, le nombre de personnes infectées dépistées s'élevait à 5064[1]. Ce sont 63 cas de décès dûs à la maladie qui ont étés enregistrés depuis le début de la crise sanitaire dans le pays. Le Cameroun qui est un pays voisin, principal fournisseur et principal pays d'acheminement de divers produits pour la RCA, est fortement touché en termes de nombre de personnes atteintes par la maladie. Dans le but de lutter contre la propagation de la maladie sur son territoire, l'Etat Centrafricain avait pris des mesures de protection dès les premières heures. La fermeture des frontières et l'application des mesures barrières par la population. Vue l'ampleur de la crise sur le plan mondial et le caractère difficilement contrôlable de l'évolution de la maladie, les mesures d'autoprotection des états et populations ont été prises, sans un délai précis de retour à la normale. Ces changements apportés par la gestion de cette crise ont eu un impact certain sur l'humanité, avec des conséquences démesurées sur la vie sociale et économique des populations. Et les populations les plus vulnérables sont les plus touchées par les conséquences de cette crise. En RCA, les populations rapatriées et retournées qui font déjà face au défi de la réintégration communautaire pour la grande majorité, sont impactées de façon plus importante. En plus d'être menacées par la maladie, ces populations vulnérables sont aussi menacées par les conséquences sociaux-économiques qui, pour certaines, seront plus dévastatrices que la maladie elle-même.

Impact social, la crise du COVID-19 risque d'être un frein à la réintégration communautaire des rapatriés/retournés

Les mesures de protection, dont la distanciation sociale, et l'interdiction des rassemblements de masse de personnes portent un coup important aux activités des acteurs humanitaires en RCA en 2020

[1] Source : Communiqué du Ministère de la Santé et de la Population de la RCA, publié le 14 mai 2020

comme partout dans le monde. Et l'une des catégories de population les plus affectées est celle des retournées /rapatriées confrontées au défi de la réintégration communautaire, qui vise pour elles une vie sociale normale après leur retour. L'acceptation de l'autre et la cohésion sociale passent inévitablement par le contact régulier entre personnes. Il s'agit d'un processus relativement long dans un contexte normal, et l'environnement social que nous impose cette crise impactera certainement la durée de ce processus. Certaines personnes, après leur retour, sont mal vues par la communauté pour diverses raisons. Pour certains, elles représentent des acteurs directs ou indirects des atrocités connues pendant le conflit armé ; pour d'autres des personnes qui viendront leur arracher leurs biens qui pour quelques-uns leurs ont étés spoliés au moment du conflit armé ; et bien sûr, des raisons autres sont à considérer… ce qui représente un challenge déjà important à affronter pour les retournés/rapatriés. Face à ce contexte, l'une des approches bien utilisée est le développement d'activités communautaires, qui permettent aux populations d'œuvrer ensemble, et ainsi aux personnes de retour de s'exprimer et surtout, de montrer leur utilité à la société. En guise d'illustration parmi tant d'expériences pour notre Organisation, l'ONG Internationale ASA a mis en œuvre en 2019 des activités agricoles pour le relèvement économique en faveur de 475 hommes et femmes dont 337 rapatriés dans la préfecture de la Lobaye. Il s'agit de 20 hectares de maïs et 25 hectares de manioc cultivés par les communautés. Cette expérience qui a permis le brassage des populations tant rapatriées que populations hôtes dans le travail quotidien, a facilité la réintégration communautaire de 337 ménages. Malheureusement dans la situation causée par la maladie, les personnes se côtoient de moins en moins, par conséquent, les activités à base communautaire sont réduites. Il parait évident que le délai de réintégration sera beaucoup plus long pour les personnes faisant face à ce défi de manière plus prononcée.

Mais l'orientation actuelle des acteurs humanitaires qui vise la sensibilisation et la prévention des populations sur le COVID-19 pourrait être mise à profit pour les personnes rapatriées/ retournées. Leur donner un rôle dans la lutte commune contre la maladie, leur permettrait de se montrer utiles à la communauté. Leur donner une place au

sein des comités locaux de gestion de la crise, et bien d'autres activités d'actualité pouvant les mettre à contribution seraient des mesures de mitigation louables face au risque de ralentissement de leur réintégration que représente la crise du COVID-19. Des actions dans ce sens qui devront être connues et sues de tous, viseraient à garantir la continuité du processus de leur acceptation, et donc de leur réintégration communautaire.

Impact économique et insécurité alimentaire pour les plus vulnérables

L'impact économique de la crise du COVID-19 est mondial. Et les populations vulnérables au rang desquelles appartiennent les rapatriées/retrouvées sont les plus touchées. La fermeture des frontières, le ralentissement des activités économiques en raison des restrictions, ainsi que la distanciation sociale affecteront à court et long terme la disponibilité des produits de première nécessité et aussi des matières premières. Le ralentissement des activités économiques entrainera une diminution du taux de la circulation de devise entre population. Sachant que la RCA figure au rang des pays les plus pauvres du monde, avec un taux de près de 66,3% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté[2] il serait difficile de ne pas envisager un très lourd impact sur le plan économique. Les personnes vulnérables qui vivent au jour le jour verront très certainement leur situation s'empirer. L'insécurité alimentaire pèse déjà sur le pays avec près de 1,9 million de personnes touchées, et 4 enfants sur 10 souffrant de malnutrition chronique selon la FAO[3].

A cet effet, les activités de réponse humanitaire visant l'autonomisation des populations vulnérables dont certains rapatriés/retournés, nécessiteront de passer systématiquement par des analyses d'opportunités économiques préalables, et ces analyses devront être profondes en raison des risques importants de changement qu'entrainera cette crise sanitaire dans les priorités d'approvisionnement des populations. Cette crise qui mettra à nue la dépendance de la RCA vis-à-vis des pays étrangers pour le ravitaillement en matière première, devrait pousser le gouvernant à encourager la population à une production locale, qui à long terme

[2] Source : http://60.force-ouvriere.org/spip.php?article2214

[3] Source : http://www.fao.org/emergencies/crisis/rca/intro/fr/

sortira le pays de sa situation d'extrême pauvreté.

Dans les préfectures de la Lobaye, l'Ombella M'Poko, la Nana-Mambéré et la Mambéré Kadéï qui sont des zones de retour en RCA, les personnes rapatriées/retournées sont encadrées par ASA sous financement UNHCR, à mener des activités génératrices de revenus à retombés économiques rapides, afin d'adresser au plus vite les questions d'extrême pauvreté et d'insécurité alimentaire chez cette catégorie de population. Ces activités qui ont débuté en avril 2020, ont ciblé 400 ménages vulnérables, constitués à 70% de populations rapatriées facilitées ; 20% de retournées et 10% de la population hôte. Cette action de réponse impactera près de 2000 personnes dans les zones couvertes d'ici décembre 2020. Ces activités sont menées dans le respect des mesures barrières, en priorisant les échanges de proximité avec les mesures de protection, garantissant ainsi la continuité de l'intervention.

En cours d'exercice, des activités de prévention/réponse à la COVID-19 ont été intégrées, compte tenu du changement de contexte induit par la survenance de la pandémie.
Pour prendre en compte les besoins des personnes les plus vulnérables, 104 femmes vulnérables particulièrement exposées à la pandémie de la COVID-19 dont des PVVIH, ont reçu des kits individuels de lavage des mains composés de seaux à robinets et de savons dans les sites de déplacé à Alindao en RCA. Toujours en ce qui concerne la réponse à la COVID-19, 63 kits sanitaires composés de seaux à robinet, support) et 630 kits de produit d'entretien ont été positionnés par ASA sur les sites d'Alindao et de Bangassou.
4.562 personnes ont reçu des informations dans les préfectures de la Vakaga, le M'Bomou et la Basse-Kotto, sur les mesures barrières à la COVID-19, soit 1.218 hommes, 2.025 femmes, 597 garçons et 452 filles
4.054 personnes dont 1.708 hommes, 1.161 femmes, 553 garçons et 632 filles ont été sensibilisées sur les mesures barrières dans le Haut-M'Bomou.

150 personnes vulnérables face à la pandémie dont 70 hommes et 80 femmes ont reçu des appuis en nature, sous forme d'articles d'hygiène pour la prévention.

2020, ANNEE DE BILAN DE NOTRE CONTRIBUTION AU RETABLISSEMENT DES MOYENS DE SUBSISTANCE DES MENAGES VULNERABLES DU FAIT DE LA CRISE EN RCA

Les nombreuses crises persistantes qu'a connue la République centrafricaine (RCA) ont causé un retard important à l'ensemble du pays et sa population, l'entrainant dans un niveau de pauvreté extrême en le positionnant ainsi parmi les 10 pays les plus pauvres selon un classement datant de 2017[4]. C'est dans cet environnement que l'ONG Internationale Afrique Secours et Assistance (ASA), qui intervient en Centrafrique depuis 2014, a intégré dans son champ d'action, le renforcement des moyens de subsistance au profit des personnes les plus vulnérables. La prise en compte de ce volet vise à contribuer à la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim qui s'inscrit parfaitement dans le cadre des objectifs du millénaire.

Les moyens de subsistances correspondent à toutes sortes d'activités qui permettent aux populations de subvenir à leur besoins élémentaires. Toute action humanitaire qui a pour objectif de les protéger et les renforcer, cadre avec les solutions durables à travers l'autosuffisance sur le long terme qui est visée au profit des bénéficiaires.

De 2014 à 2019, ASA dans le cadre de ses projets a octroyé des appuis financiers pour des AGR à hauteur de **72.600.000 FCFA** soit **environ $128 000**, au bénéfice de 1.308 ménages de personnes **réfugiées** ; **rapatriées/retournées** ; **déplacées interne (PDI)** et de **membres de la communauté hôte**.

[4] Source du classement des 10 pays les plus pauvres en 2017: https://www.afrikmag.com/classement-10-pays-plus-pauvres-monde-2017/

Figure 1 : Elevage de poulet du groupement AJC8 financé à Bangui en 2016 avec un démarrage de 546 poussins

Malgré une amélioration partielle du tableau sécuritaire, le pays reste toujours en zone critique sur le plan économique, maintenant la population dans un contexte de crise humanitaire. Plus de la moitié de la population est dans le besoin d'assistance humanitaire, dont 1,7 million de personnes qui se trouvent dans une situation critique selon le HRP 2020. La perte des moyens de subsistance des ménages engendrée par le conflit a créé une vulnérabilité sans précédent chez les populations. Les chefs de ménages n'arrivent plus à prendre convenablement soin des membres de leurs familles, ce qui les conduit à développer des stratégies d'adaptation négatives, nocives et à risque pour leurs familles. Le contexte entraine un difficile accès aux moyens de subsistance restant encore disponibles et aux opportunités d'emploi aussi bien au sein des populations hotes que des rapatriées/retournées ; déplacées et réfugiées. Les populations ont malheureusement fini

par s'attacher à une dépendance humanitaire pour laquelle les ressources s'amenuisent au fil des années.

Le rétablissement et la protection des moyens de subsistance pour les populations vivant sur le territoire centrafricain, contribueraient fortement à sortir le pays de cette dépendance à l'assistance humanitaire qui n'est que très peu suffisante. ASA s'est donc inscrit depuis 2014 au rang des acteurs humanitaires qui priorisent les solutions durables à travers l'autosuffisance sur le long terme, et le renforcement des capacités de résilience des populations. Dans cette optique, l'organisation contribue pour sa part à l'atteinte de l'un des objectifs du millénaire, qui vise à éliminer l'extrême pauvreté et la faim.

Afin d'atteindre ses objectifs, ASA a privilégié le financement d'activités génératrices de revenus, associées à un accompagnement technique fourni aux populations les plus vulnérables. Dans cette optique, les recherches de financement tiennent systématiquement compte des besoins en moyen de subsistance. Dans la démarche d'implémentation, ASA met un point d'honneur sur le respect de la diversité et le renforcement continuel des capacités de ses bénéficiaires. En ce sens, les AGR en groupement sont priorisés en raison de leur impact positif sur la cohésion sociale, et de l'avantage qu'ils représentent dans la création d'un système de chaine de valeur au sein de la communauté.

Le processus est lancé par une évaluation des opportunités économiques qui est menée dans les localités cibles, afin d'identifier les activités rentables selon le contexte économique et social. Les AGR à mettre en œuvre sont bénéfiques aux ménages qui

remplissent les conditions d'admissibilité préalablement établies. Les chefs de ménage ou représentants valides des ménages retenus après sélection sur la base des critères, sont mis en groupements ; formés ; appuyés sur les plans techniques et financiers pour la mise en œuvre des activités, et font objet de suivi.

Les bénéficiaires sont formés sur les 02 modules suivants :

- L'éducation financière et la gestion des AGR en groupement
- Un module sur la spécificité de l'activité à entreprendre (Elevage, agriculture, commerce etc…)

L'équipe technique ASA les accompagne dans la production des comptes d'exploitation de leurs projets afin de baliser la mise en œuvre et maximiser les chances de réussite.

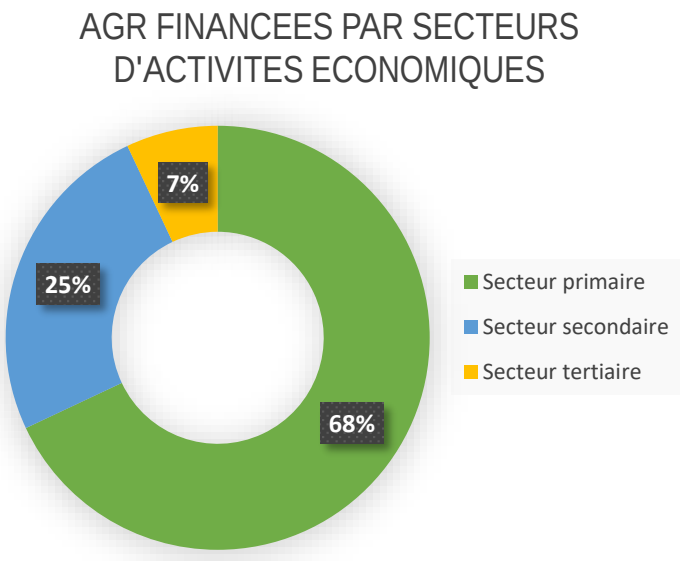

De 2016 à 2019, 68% des AGR financées par ASA concernent le secteur primaire. Ce choix a été fait en guise d'accompagnement des populations à la priorisation d'une production locale des matières premières, qui à long terme sortira le pays de sa situation d'extrême pauvreté. Cette approche est dans l'immédiat une réponse à l'insécurité alimentaire qui pèse sur le pays avec près de 1,9 million de personnes touchées, et 4 enfants sur 10 souffrant de malnutrition chronique selon la FAO[5]. 25% des financements touchent le secteur secondaire pour la mise en œuvre d'activités de fabrique et de transformation, et seulement 7% des financements octroyés relève des services. Cela s'explique par le fait que 76% des activités financées sont menées dans les zones provinciales et rurales, où les activités agricoles et l'élevage qui relèvent du secteur primaire et quelques activités artisanales du secteur secondaire sont les plus avantageuses à court, moyen et long terme.

[5] Source : http://www.fao.org/emergencies/crisis/rca/intro/fr/

Populations bénéficiaires

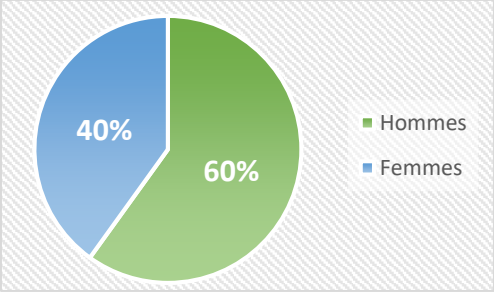

De 2016 à 2019, ce sont 1.308 ménages en situation de vulnérabilité qui ont bénéficié et continuent de bénéficier pour certains, de l'appui d'ASA sous financement UNHCR, pour l'amélioration de leurs conditions de vie par la création et le renforcement de leurs moyens de subsistance. La répartition par chef de ménage en termes de proportion par genre donne 60% de bénéficiaires masculins, et 40% de bénéficiaires féminins. Notons que les réalités culturelles justifient la forte proportion du genre masculin en raison du secteur d'activité majoritaire (secteur primaire) qui est beaucoup plus pratiqué par les hommes que les femmes.

Ces AGR sont bénéfiques à 4 types de population sur le territoire centrafricain que sont les réfugiés, les rapatriés/retournées, les PDI et la population hôte.

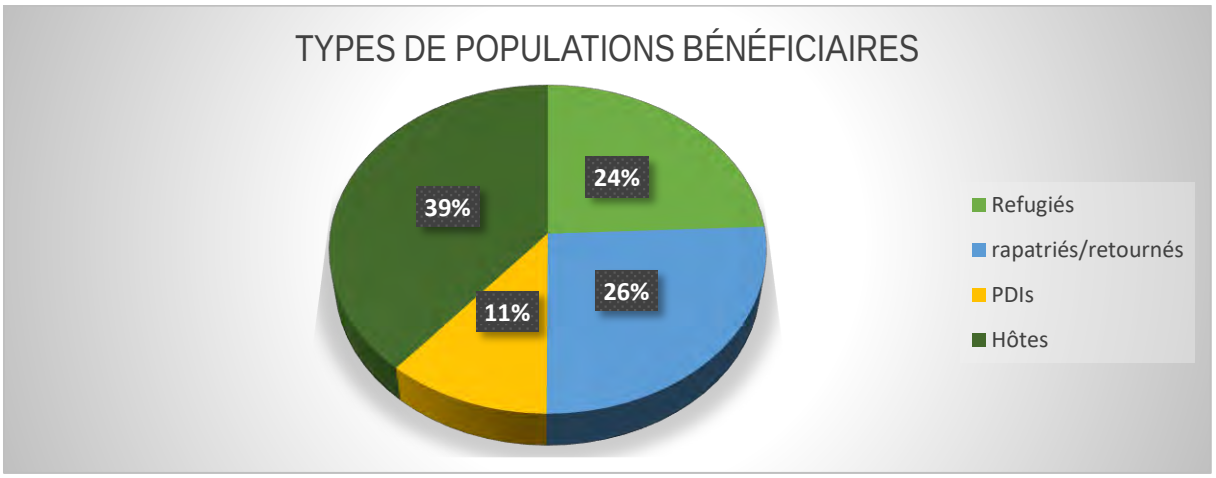

- 24% Population réfugiée
- 26% Population rapatriée/retournée
- 11% Population déplacée interne
- 39% Population hôte

Cette répartition inclusive tient compte de la nécessité de faciliter la réintégration locale principalement pour les personnes rapatriées/retournées. Le facteur d'intégration est valable pour les réfugiés et les PDI qui ont décidé d'amorcer une nouvelle vie dans des zones étrangères. En ce sens, le partage des expériences avec la communauté hôte est un atout pour le vivre ensemble et la cohésion sociale.

Ressources

De 2016 à 2019, ASA dans le cadre de ses projets sous le financement du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), a octroyé des appuis financiers pour des AGR à hauteur de 72.600.000 FCFA soit environ $128 000, au bénéfice de 1.308 ménages de personnes réfugiées ; rapatriées/retournées ; déplacées internes (PDI) et de membres de la communauté hôte.

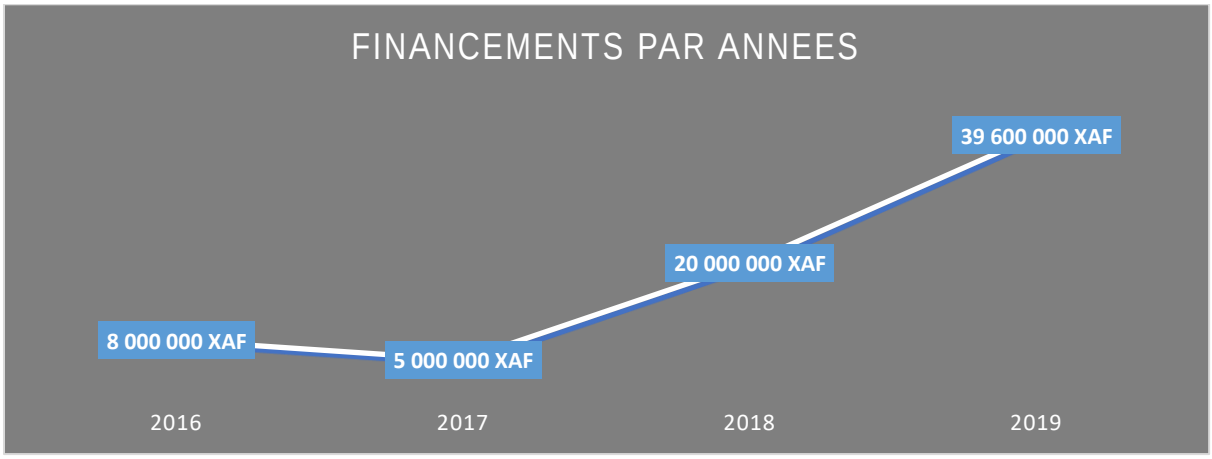

Le ratio par ménage bénéficiaire donne un montant de 55.505 FCFA, soit une moyenne d'environ $ 99 par ménage en guise d'appui pour le développement d'AGR. Ce montant reste limite au regard du niveau actuel de pauvreté et des besoins existants. Il n'en demeure pas moins que, cela représente un premier pas significatif qui impacte à juste titre les bénéficiaires, et favorise leur reprise en main. Les chefs de ménage arrivent à couvrir les besoins essentiels grâce aux retombées financières de leurs activités parce que celles-ci sont menées en groupe de façon générale.

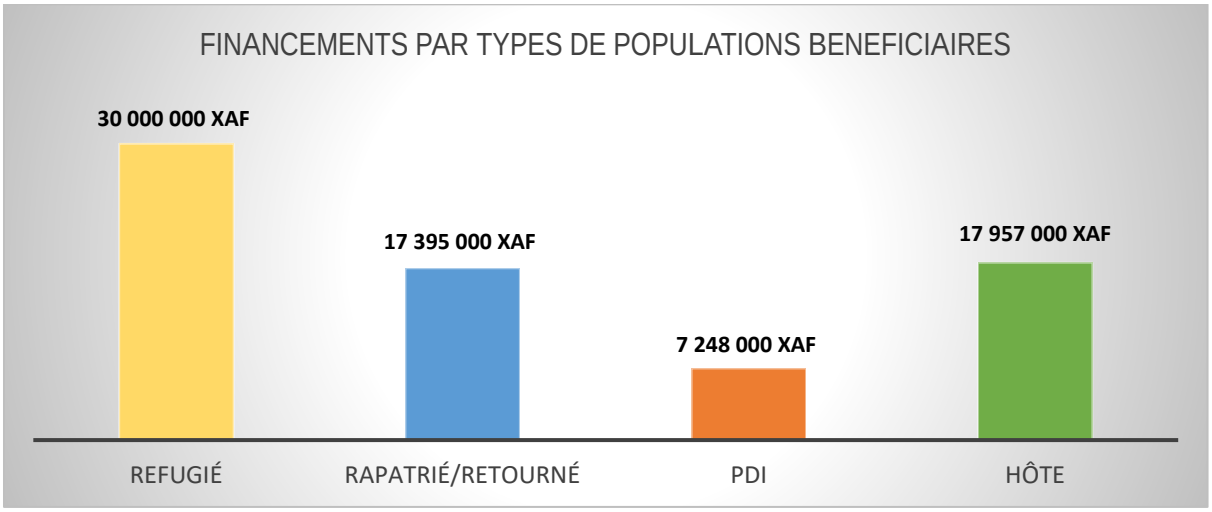

Les ménages réfugiés urbains de la ville de Bangui, et prioritairement ceux ayant opté pour l'intégration locale ont été encouragés dans leur processus d'autonomisation par un appui à hauteur de 30.000.000 FCFA octroyé sur la période allant de janvier 2016 à décembre 2018. Les populations rapatriées et retournées des préfectures de la Lobaye, l'Ombella M'Poko, la Nana-Mambéré et la Mambéré Kadéï ont quant à elles bénéficié d'un accompagnement à hauteur de 17.395.000 FCFA en vue de leur réintégration communautaire.

Figure 2 : Une femme réfugiée de la ville de Bangui recevant son chèque en guise de financement de son AGR en 2018

Sur les 1.308 chefs de ménages vulnérables appuyés en termes de formation en AGR ; de financement ; d'accompagnement technique et de suivi, 1.021 d'entre eux arrivent parfaitement à subvenir aux besoins essentiels de leurs familles grâce à l'appui de ASA depuis 2016.

Impact

Le suivi et évaluation post-financement qui est effectué sur une durée d'au moins 6 mois, permet de mesurer l'impact à court et moyen terme des AGR sur les ménages bénéficiaires.

Ainsi, sur la base des 1.308 ménages appuyés en groupements à intérêt économique, 78% des AGR sont restées fonctionnelles après les 6 premiers mois de mise en œuvre. 21% d'entre elles notamment les AGR des secteurs secondaire et tertiaire ont fait montre de progression notable après 6 mois en enregistrant des chiffres d'affaires importants, grâce aux rendements qui sont beaucoup plus immédiats comparés aux activités du secteur primaire qui ne deviennent rentable à partir de 3 mois pour certaines, et voir plus de 12

mois pour d'autres. Les bénéficiaires qui sont des ménages vulnérables en sortent à 100% gagnant, dans la mesure où ils retrouvent certainement leur dignité en travaillant.

Le récit de Juliette YADOUPOU vient en illustration. Elle est une bénéficiaire d'AGR en coopérative financée en 2019 dans la localité de SCAD, sous-préfecture de M'Baïki pour la culture du maïs. Il s'agit d'une femme seule chef de ménage retournée avec 5 enfants à charge.

*« Je suis célibataire, **mère de 05 enfants à charge. Je remercie l'UNHCR et** ASA pour la mise en place de cette coopérative dans la localité de SCAD. **Grace à l'argent de** la vente de maïs que la coopérative nous a distribué après notre récolte**, j'ai réussi à lancer ma** propre AGR de vente de bouillie sur le **marché de SCAD. Le bénéfice gagné permet aujourd'hui à ma famille de** prendre le petit déjeuner chaque matin, **et d'avoir un repas consistant** deux fois par jour. En cas de fièvre et autres maladies, je paye les médicaments aux **enfants, je leur paye aussi les redevances scolaires. Ce qui m'a beaucoup plu**, **c'est d'avoir** trouvé une occupation tous les jours, du coup je me sens responsable fière et digne dans ma communauté».*

Comme Juliette YADOUPOU, ce sont 1.020 autres chefs de ménages vulnérables qui ont vu leur vie connaitre une amélioration notable, grâce au rétablissement et à la protection de leurs moyens de subsistance. Ils sont beaucoup plus résilients et ne dépendent donc plus totalement de l'assistance humanitaire pour prendre soin de leurs familles. Il s'agit donc de résultats significatifs dans la lutte contre l'extrême pauvreté et la faim en Centrafrique.

En définitive, en plus de renforcer la dignité des bénéficiaires, ces AGR apportent un changement significatif dans leur vie, leur permettant de jouer un rôle important dans le tissu économique.

Au regard du processus de restauration de l'autorité de l'Etat qui est encore en cours vue la présence de plusieurs groupes armés sur le territoire, mettant ainsi les autorités Centrafricaines dans l'incapacité d'assurer pleinement la couverture des besoins essentiels de la population, il parait important que des interventions dans le sens de l'autonomisation des populations soient boostées par les partenaires financiers humanitaires en RCA.

LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA CACAO-CULTURE

La Cote d'Ivoire depuis une vingtaine d'années s'est lancée dans la lutte contre le travail des enfants dans la cacao-culture. Cette lutte se justifie par la gravité des dégâts que ce phénomène cause dans différents secteurs de son économie. Plusieurs acteurs dont des organisations internationales et non gouvernementales ainsi que certaines sociétés du secteur privé ont développé à la suite du gouvernement des politiques de remédiation de lutte contre le travail des enfants. Malheureusement ce phénomène reste encore présent dans certaines zones agricoles.

En 2016, Cargill a lancé son Système de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants (SSRTE) en Côte d'Ivoire. Le SSRTE comprend un processus de surveillance systématique par lequel les agents locaux visitent les fermes et les ménages pour déterminer si des enfants sont en situation de travail ou risquent de l'être. Les données collectées sont analysées pour déterminer le nombre de cas de travail des enfants trouvés, le type d'activité exercée par les enfants (travaux légers et dangereux), l'âge et le sexe des enfants, les informations socio-économiques, la scolarisation, entre autres caractéristiques. Sur la base de l'analyse des données, un plan de remédiation est élaboré, comprenant des activités de remédiation directes pour les cas identifiés et des activités de prévention au niveau communautaire afin de réduire les risques liés au travail des enfants. Les activités de remédiation sélectionnées dépendent du type d'activités auxquelles les enfants sont engagés ainsi que de l'analyse de la cause fondamentale du cas identifié. Pour cette année 2020, Cargill West Africa a noué un partenariat avec l'organisation non gouvernementale ASA, en vue de mettre en œuvre les actions de protection idoines.

Ainsi, depuis le 1er Avril 2020, un accord de partenariat de mise œuvre a été formalisé entre ASA et Cargill pour une période initiale de 6 mois allant du 1er Avril au 30 septembre 2020. Un plan de travail couvrant cette période a été élaboré en conséquence et par la suite prolongé jusqu'à décembre 2020 en raison de l'impact de la crise sanitaire, et de l'atmosphère sociopolitique tendu qui prévalait durant la période électorale et post-électorale d'octobre à novembre.

L'objectif général poursuivi par le projet était de contribuer à la remédiation du travail des enfants dans les communautés productrices de cacao dans les zones ciblées. Il a couvert les zones d'Agnibilékrou, Divo, Gagnoa, Grabo, Grand-Béréby, San-Pedro, Méagui et Taabo , avec neuf coopératives de producteurs de cacao à savoir COOPAAPROMAN, SOCABB, COOPCACPB, SOCOOPENHA, SOHONTA KAKO, SOCEDA, COASI, CPSL et ETC TAABO.

Tout au long de l'exécution du projet, les Assistants de Terrain ASA, appuyés par les Agents de Gestion de Groupe (ADG) et aidés des relais communautaires (ce sont généralement des Inspecteurs Paysans ou IP) et quelquefois par les Délégués de section des coopératives, ont collaboré pour l'identification des enfants cibles sur le terrain. Leurs actions conjuguées ont permis de faire les vérifications des listes, le repérage des ménages, la mise à jour des classes des enfants cibles, la remise des kits scolaires, la documentation des enfants pour les Jugements supplétifs, la documentation des ménages, la Constitution des CPE et des GPSC…

Quelques résultats atteints sont présentés ci-dessous :

- 2002 enfants ont été retenus pour bénéficier de l'appui en kits scolaires aussi bien au primaire qu'au secondaire. (kit primaire : 1 Sac à dos, 1 tenue scolaire et des

fournitures scolaires du niveau de l'enfant cible. Kit secondaire était composé essentiellement de Cahiers) ;

- 187 jugements supplétifs ont été produits pour les enfants dans le besoin préalablement identifié dans les zones de couverture.

LA STRATEGIE DE PLAIDOYER POUR LUTTER CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LA CACAO-CULTURE EN COTE D'IVOIRE

Toujours dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants dans la cacao-culture en côte d'Ivoire, ASA s'est engagé en partenariat avec RAINFOREST, pour mener des actions de plaidoyer dans les régions de la Nawa et de l'Indénié-Djuablin.

Le constat initial qui a suscité la mise en œuvre de ce projet est que, dans les zones cacaoyères de Côte d'Ivoire, bien que des actions ai déjà été entreprise dans le cadre de la protection des droits de l'enfant, une bonne partie des populations rurales demeurent dans l'ignorance ou dans la non considération de ces règlementations universelles.

Le projet a donc été axé sur un pan éducatif, afin de changer les mentalités des populations.

Ainsi, ce sont :

- Un guide de sensibilisation sur les notions de travail socialisant et travail dangereux pour les enfants qui a été élaboré ;
- La conduite d'activité de sensibilisation avec les clubs d'enfants chaque 2 mois durant 1 an ;
- L'organisation de 08 sensibilisations de masse
- L'organisation de 50 causeries éducatives, sur les notions de travail des enfants
- La tenue de 10 émissions radio sur le travail des enfants dans chacune des deux régions ;
- La diffusion de 100 spots publicitaires sur le travail des enfants par région et aux plan national (Abengourou et Soubré) ;
- L'organisation de 03 missions de coordination et de suivi dans les zones du projet.

L'implication des autorités administratives dans le projet a contribué de façon considérable à sa bonne marche de par leur disponibilité à chaque fois qu'elles ont été sollicitées et par leurs conseils.

LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Etant une Organisation expérimentée dans le domaine de la Protection depuis sa création en 1998, l'ONG ASA a continué de marcher en 2020 sur son terrain d'expertise au bénéfice des populations les plus vulnérables. En République de Centrafrique, notre intervention en matière de protection en 2020 s'est matérialisée par la conduite d'activités de monitoring, couvrant 09 préfectures sur les 16 que compte le pays. **Ce sont 03 projets de Monitoring de Protection et Réponse qui ont été menées grâce au financement du du Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA) par la mise à disposition des Fonds Humanitaires et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR).** L'objectif principal visé a été de contribuer à l'amélioration de la situation de protection des personnes/populations dans les zones ciblées, y compris les déplacés internes, les rapatriés et les retournés.

De façon transversale, les projets mis en œuvre dans le secteur de la Protection, prennent systématiquement en compte un minimum d'activités spécifiques aux VBG.

Ces 03 projets ont permis de toucher 22.368 ménages à travers la totalité des activités déployées. En raison de la limitation des ressources, et dans le but de mettre en place des mécanismes locaux durables en matière de protection, ASA a privilégié l'approche à base communautaire. Dans chacune des localités, l'intervention a débuté par des rencontres avec les autorités locales et administratives, suivies des séances d'information publique à destination de la communauté.

Ce sont donc :

- 16 comités de protection qui ont été mis en place / redynamisés
- 72 relais communautaires mis à contribution repartis dans les localités couvertes
- 20 Points focaux protection associés aux programmes
- 3482 incidents de protection rapportés
- 2735 victimes enregistrées
- 3849 appuis multisectoriels octroyés aux victimes des incidents de protection et aux cas d'extrêmes vulnérabilités documentés.

- 10923 ménages atteints par les sensibilisations menées sur les Droits Humains et les discussions de groupes thématiques pour 30699 personnes touchées.

L'intervention d'ASA a permis de **poser les bases de la résilience, et de l'autonomie en matière de protection** à travers les mécanismes communautaires mis en place. L'implication des leaders communautaires et des autorités administratives tout au cours des projets a pour avantage que les mécanismes communautaires puissent faire objet de continuité après le retrait des acteurs humanitaires.

Les activités ont permis de mettre en lumière le fort taux des cas de commission des violences basées sur le genre en RCA, représentant 63% des incidents rapportés. Les femmes et les filles sont les plus touchées par les cas de violation des droits de l'homme, avec un taux cumulatif de 79%. Les membres de la communauté sont les premiers indexés en tant qu'auteurs à un taux de 55%, à savoir les membres de la famille proche des victimes, et d'autres membres connus de la communauté. Ils sont généralement incriminés pour la commission des cas de VBG. Viennent ensuite les membres des groupes armés principalement dans les zones sous occupation avec le taux de 42%. Pour la majorité des cas, ils sont indexés pour les cas de « Violations du droit à la propriété » et les cas de « Violation du droit à la vie/intégrité physique ».

Face à cela, les projets ont permis d'apporter les réponses suivantes :

Pour les 3482 incidents de protection rapportés :

- 1346 victimes ont bénéficié du suivi psychosocial mené par les agents psychosociaux
- 500 besoins d'urgence aux victimes couverts par assistance monétaire
- 305 référencements médicaux effectués
- 50 référencements juridiques effectués
- 24 référencements spécifiques à la protection de l'enfance ont été effectués

Face au taux des violations du droit à la vie et à l'intégrité physique 12%

- 10923 ménages atteints par les sensibilisations sur les droits de l'homme ayant pu toucher 30699 personnes

- 04 groupes de discussion sur les droits de l'homme organisés spécifiquement pour les leaders communautaires afin de renforcer leur rôle de protecteur des droits de leurs populations.

LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

La présence éclatée de divers groupes armés sur une bonne partie de l'étendue du territoire national Centrafricain engendre un environnement de protection déplorable. Des efforts ont été faits depuis les dernières élections présidentielles, sans oublier les accords de Khartoum signés le 06 février 2019 en vue d'une avancée vers la paix.

Cependant, beaucoup reste encore à faire, tenant compte des actes de belligérance des groupes armés incontrôlés et actifs dans certaines zones du pays qui entrainent régulièrement des déplacement massifs de population vers des zones beaucoup plus sûres.

Ces situations favorisent à un fort taux la survenue de violences basées sur le genre sur les populations civiles, par les groupes armés, et les populations elles même du fait de l'ignorance. Ce contexte presque d'insécurité, a de nombreuses conséquences humanitaires. Le monitoring de protection mené dans les zones dites de retour a permis de mettre en évidence que, 63% des 3482 incidents de protection rapporté en 2020 sont des cas de violences basées sur le genre.

Les interventions humanitaires sont multiples sur l'ensemble du territoire, mais peinent tout de même à solutionner efficacement les problèmes de VBG.

Tenant compte de ce contexte, ASA avec la contribution de ses partenaires UNFPA et UNHCR a décidé de mener des actions allant dans le sens de l'amélioration du contexte de protection, spécifique aux VBG dans les localités de Bria, Alindao, Bambari, Mobaye, Bangassou et Birao au cours de l'exercice 2020. A cet effet, des activités visant le renforcement de capacités des personnels de santé, des travailleurs sociaux et des leaders communautaires ont été mis en œuvre, des activités relevant du soutien psychosocial en faveur des victimes de VBG et des personnes à risques ont été entreprises, des activités de sensibilisation qui prennent en compte les moyens de communication en vigueur ont été conduites, et enfin des activités de suivi ont été exécuté afin de s'assurer de l'impact positif des actions sur les populations bénéficiaires.

Ce sont :

- 16 comités locaux VBG qui ont été mis en place, et encadrés pour la prévention, la dénonciation et le suivi des cas ;
- 06 centres d'écoute rendus fonctionnel dans les localités couvertes ;
- 60 sessions de sensibilisation VBG organisées ;
- 6559 personnes sensibilisées sur les VBG ;
- 14 groupes de discussions organisées sur les VBG ;
- 1114 kits de dignité octroyés en nature et en espèce aux victimes et femmes/filles à risques.

Les espaces sécurisés pour les femmes et jeunes filles à risque de VBG

3 espaces sécurisés ont été créés et aménagés dont 1 à Bria et 2 à Alindao. Ces espaces sont animés par des monitrices de protection, parfaitement outillées en animation d'activités communautaires. 4 types d'activités sont principalement menées au sein des espaces, il s'agit de l'écoute active des survivantes ; l'apprentissage du tricotage ; l'alphabétisation et les causeries éducatives soutenues par la diffusion de film de sensibilisation. Depuis les cérémonies de lancement officiel des espaces, avec la participation des autorités locales, des leaders communautaires et des autres partenaires en présence, les centres ont enregistré une moyenne de présence de 613 bénéficiaires par mois de juin à décembre 2020. Elles sont constituées à 17% de femmes adultes ; 41% de jeunes filles et 42% de fille. L'on enregistre une moyenne de 214 nouvelles apprenantes

par mois. 32% des femmes qui ont visité régulièrement les espaces sont des PDIs tandis que les autres sont de la communauté hôte. 22% sont des femmes seules chefs de ménages. Près de 98% des femmes qui sont régulières dans les espaces sont issues de ménages extrêmes vulnérables.

Les espaces sécurisés ont suscité un très fort engouement chez la population, avec un impact satisfaisant au-delà des attentes. À fin décembre 2020, ce sont 96 victimes de cas d'incidents de protection qui ont fait objet d'écoute au sein des espaces. 91% sont des cas de VBG, dont 9 viols ; 22 agressions physiques ; 27 violences psychologiques et 22 dénis de ressource et opportunité. Les cas ont été référés chez les partenaires locaux VBG tels qu'IMC et Intersos à Bria et vers les centres d'écoutes d'ASA à Alindao.

LA SANTE REPRODUCTIVE

Etroitement liées aux questions de VBG dans un contexte de crise ou post-crise, les activités touchant à la santé reproductive cible spécifiquement les filles et les femmes. Elles sont perpétuellement exposées au viol et à l'agression sexuelle. Aussi, l'ignorance joue beaucoup en leur défaveur. Le personnel de santé dispose de faibles moyens, et la longue période d'instabilité du pays impact fortement sur la formation des agents. De ce fait, les problèmes auxquels sont confrontés les femmes et filles à risques et extrêmes vulnérables trouvent difficilement des solutions efficaces.

ASA sous financement de UNFPA, a assuré sur la période de juillet à septembre 2020, le renforcement des capacités de 125 prestataires de santé et travailleurs sociaux des localités de Bria, Alindao et Mobaye sur les protocoles standards nationaux de gestion clinique des viols, et le soutien psychosocial.

Les compétences et sensibilités des bénéficiaires ont été améliorées sur les thématiques suivantes :

- Les violences basées sur le genre
- Le soutien psychosocial en matière de VBG
- La gestion clinique des cas de violences basées sur le genre
- Le dispositif minimum d'urgence en santé sexuelle et reproductive lors des situations de crise.

Les établissements sanitaires d'où proviennent les bénéficiaires des formations, ont ensuite été référés vers les partenaires compétents pour l'octroi d'appui en équipement de travail. A cet effet, 500 kits post-viol ont été mis à la disposition des FOSA, afin de répondre promptement aux situations d'urgence et sauver des vies.

Notons que les activités de sensibilisation des agents de santé et travailleurs sociaux au sein des FOSA ont contribué fortement à une amélioration de 5,2% du taux moyen hebdomadaire de consultation prénatale

Les missions d'audit post formation organisées par ASA dans les lieux de services des bénéficiaires des formations, ont permis d'apprécier une nette amélioration des méthodes de travail appliquées par le personnel de santé et les travailleurs sociaux..

LA REINTEGRATION COMMUNAUTAIRE DES RETOURNES ET RAPATRIES

En matière de réintégration communautaire pour l'exercice 2020, ASA a assuré une continuité de son action au profit des populations retournées/rapatriées en République de Centrafrique. 400 chefs de ménage composés à 70% de ménages retournés/rapatriés et 30% de ménages extrêmes vulnérables issus de la communauté hôte ont étés mis en coopérative pour le financement d'activités génératrices de revenus.

Figure 3 : Enquête de l'assistant relèvement économique sur le site des rapatriés à Baoro (région de la Nana Mambéré), dans le cadre de l'évaluation des oportunités économiques

L'évaluation des opportunités économiques menées, a permis de dégager les secteurs d'activités les plus propices pour les bénéficiaires selon les localités de mise en œuvre. Les recommandations qui en ont découlé ont permis d'orienter aisément les bénéficiaires vers l'élevage d'ovins et de caprins dans la les régions de la Nana Mambéré et la Mambéré Kadeï, et l'élevage de volaille au niveau de la Lobaye. Les comptes d'exploitation pour les

différents secteurs activités identifiés, ont permis de dégager les charges prévisionnelles ainsi que les résultats nets escomptés. Toutes ces études préalables, menées avec l'implication des bénéficiaires ont servi à l'élaboration des budgets prévisionnels réalistes pour la mise en œuvre des AGR.

Les bénéficiaires ont par la suite été formés dans les domaines spécifiques à leur secteur d'activités, et à la gestion d'une coopérative. Ils ont été encadrés au lancement de leurs activités par la mise en place des infrastructures et l'acquisition des intrants.

2020 représente la phase d'initiation de ses activités, qui feront objet de suivi pendant l'exercice 2021.

En outre, dans le cadre de la continuité des activités de 2019, deux unités de transformation de manioc avaient été mises en place pour une coopérative de 100 femmes rapatriées et vulnérables dans la région de la Lobaye. Ces unités ont été officiellement inaugurées et mise en activité en septembre 2020.

NOTRE INTERVENTION EN MATIERE DE CAMP COORDINATION AND CAMP MANAGEMENT (CCCM)

ASA a mené des activités de coordination des partenaires humanitaires intervenant dans 04 sites de déplacés internes de la localité d'Alindao dans la Basse-Kotto (sites catholique, Elim, AFAPS et PK3) regroupant 4.700 ménages de 20.691 personnes, ainsi que le site catholique de déplacés de Bangassou dans le M'Bomou.

ASA a aussi assuré le CCCM light (intervention périodique sans présence permanente sur les sites de PDI ne disposant pas de gestionnaire) pour les sites de déplacés de Bakouma et Rafï dans le M'Bomou.

Ce sont 38 réunions de coordination des acteurs qui ont été facilité par ASA sur les sites, et 18 opérations de profilage des sites, ayant permis la mise à jour des données démographiques sur les populations des sites, et l'alimentation des CMP locales et de la CMP nationale.

Par son intervention, ASA a assuré à travers ses activités de coordination, le renforcement de la participation effective des populations déplacées vivant sur les sites, dans les mécanismes mis en place par les humanitaires. Cela se fait dans le but de garantir la prise

en compte de l'avis des bénéficiaires en tenant compte du sexe, du genre et de la diversité, dans la planification et la mise en œuvre d'action en leur faveur.

1.215 kits NFIs ont été octroyés à des ménages vulnérables sur les sites de PDIs dans la Basse-Kotto et le Mbomou :

- 650 ménages de 2.732 individus vivant sur les sites AFAPS et Elim d'Alindao (Basse-Kotto), devenus vulnérables du fait de la perte de leurs abris et leurs biens incendiés lors d'affrontements armés en janvier 2020,
- 565 ménages vulnérables dans le Mbomou, notamment à Rafaï (485 ménages) et à Bakouma (80 ménages).

FINANCES

Tout comme en 2019, la protection est encore de très loin le secteur le plus financé sur les projets d'ASA. En revanche, les VBG qui représentaient la seconde thématique dominante sont en troisième place, car surpassées par la protection de l'enfance avec le projet UNICEF sous financement ECW.

La particularité de 2020, c'est l'apparition de la prévention COVID-19 comme nouvelle thématique.

Secteur	Total
Protection	679 078 889
VBG	197 316 123
Cohésion sociale	29 990 000
Relèvement économique	36 712 319
Prévention COVID-19	80 955 003
Coord/Gestion de camp	42 105 800
Education	33 915 400
Protection de l'enfance	160 628 000
Protection/enfant- Jugement supplétif	10 285 659
Plaidoyer	9 501 537
Total	**1 280 488 730**
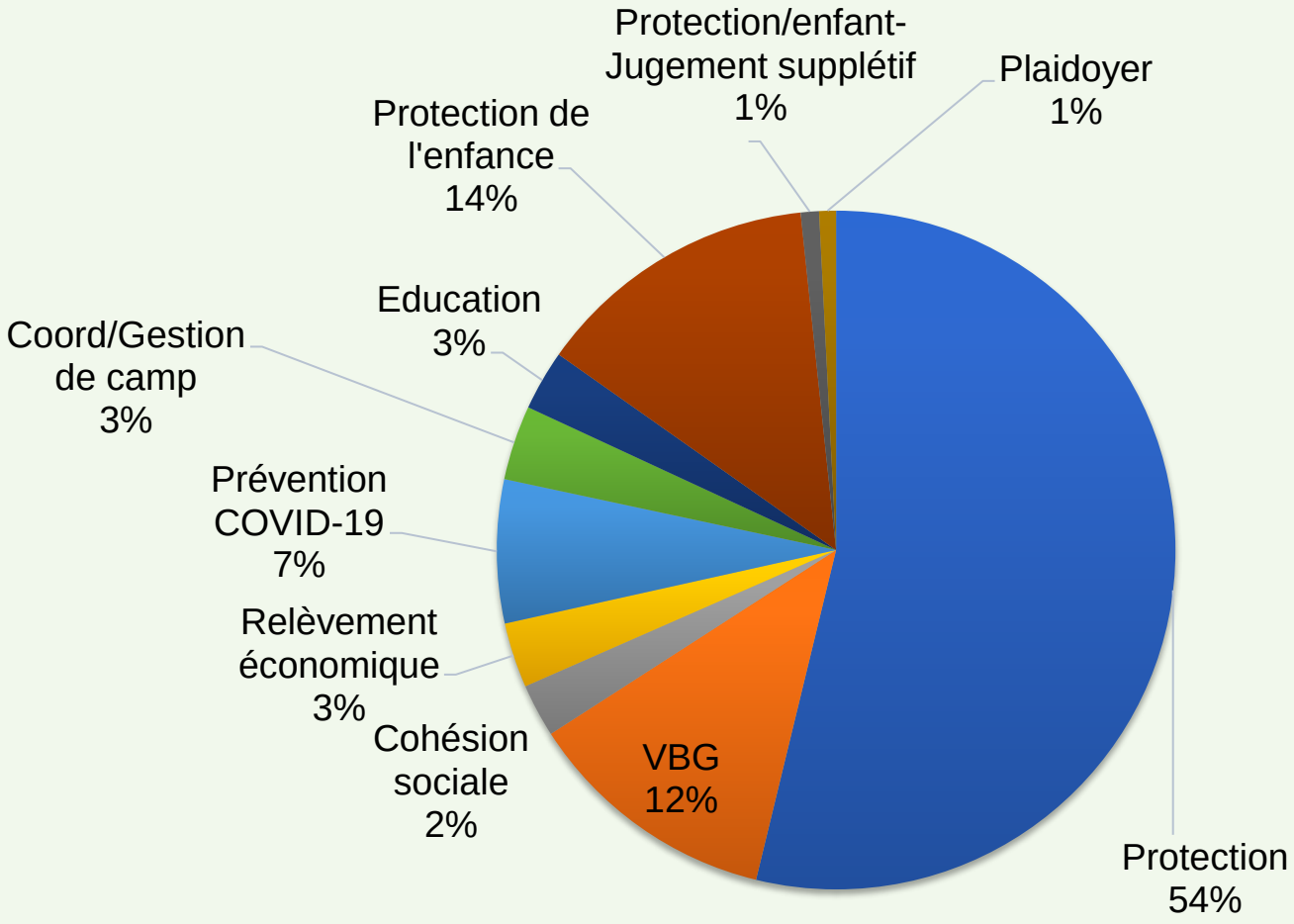
Budgets des projets par thématique